

## Motion 2682

### De l'Aire, moins de pollution dans nos rivières genevoises ! Pour garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le manque d'eau chronique de cette rivière, dû à une mauvaise gestion des eaux : pompages abusifs et assèchement des sources, étanchéification des sols ;
- la gestion des eaux usées qui sont soit transportées loin de la rivière, soit rejetées avec une qualité insuffisante ;
- la gestion des eaux claires (eaux de pluie) qui est inadaptée aux surfaces urbaines : elles sont souillées et chaudes ;
- les pollutions chromiques et accidentelles récurrentes<sup>1</sup> depuis des décennies ;
- que l'Aire<sup>2</sup> a reçu en 2019 le 1<sup>er</sup> prix du paysage du Conseil de l'Europe pour la renaturation du cours d'eau de l'Aire<sup>3</sup> ;
- que le sixième programme de renaturation des cours d'eau 2019-2023, adopté le 14 octobre 2019 par le Grand Conseil, intègre la renaturation de l'Aire et ouvre un crédit d'investissement de 5,335 millions de francs pour la continuité des travaux de renaturation de l'Aire ;
- le plan directeur cantonal 2030 remis à jour le 10 avril 2019 qui inclut le projet de renaturation de l'Aire ;
- que l'Aire traverse 9 communes genevoises (Bardonnex, Bernex, Confignon, Genève, Lancy, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Soral) et qu'elle est appréciée de ses habitants ;
- que l'Aire et son vallon sont un réservoir de biodiversité et un poumon de verdure ;

---

<sup>1</sup> *Tribune de Genève* du 28 mai 2020 : « Pollution des cours d'eau – La baignade dans les rivières genevoises est déconseillée ». Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 28 mai 2020 : « Baignade déconseillée dans l'Aire en raison d'une rupture de conduite d'eaux usées ».

<sup>2</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Aire\\_\(rivière\\_de\\_Genève\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Aire_(rivière_de_Genève))

<sup>3</sup> Communication du Conseil d'Etat du 30 mars 2020 : « Dernière étape de la renaturation de l'Aire : réalisation du tronçon frontière – passerelle des Bis ».

- que l’Aire offre un lieu de fraîcheur en cas de canicule et de promenade, notamment en cas de confinement ;
- les nombreux dépôts de motions concernant la même thématique dans les Conseils municipaux des communes genevoises du bassin versant de l’Aire ;
- le rapport sur la motion 2631 « Veillons à la santé de l’Aire »<sup>4</sup> ;
- le rapport sur la motion 2457 « Partageons l’eau du Léman pour sauver nos rivières ! »<sup>5</sup> qui permet de mettre en lumière les enjeux au niveau du bassin lémanique et l’urgence climatique à trouver conjointement des solutions durables, acceptée par la commission de l’environnement et de l’agriculture du Grand Conseil en janvier 2019 ;
- le rapport de la direction générale de l’eau « Etude de la qualité des rivières genevoises : l’Aire et ses affluents : état 2016 et évolution depuis 1998 »<sup>6</sup> ;
- la loi sur la biodiversité de septembre 2012 ainsi que la « Stratégie Biodiversité » y afférente et comme bases du « Plan Biodiversité 2020-2023 », actuellement en discussion devant la commission de l’environnement : RD 1351<sup>7</sup> ;
- le renouvellement des mairies en France voisine en 2020 ;
- l’initiative populaire fédérale « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l’utilisation de pesticides et l’utilisation d’antibiotiques à titre prophylactique »<sup>8</sup> ;
- l’initiative populaire fédérale « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »<sup>9</sup> ;
- la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991<sup>10</sup> et sa loi d’application genevoise : loi sur les eaux (LEaux-GE) (L 2 05)<sup>11</sup> ;
- les contrats de territoire espaces naturels sensibles (CTENS) Salève-Genoises, signés en 2019 avec les partenaires français,

---

<sup>4</sup> Rapport de la majorité de la commission de l’environnement du Grand Conseil sur la motion 2631 (M 2631-A) : *Veillons à la santé de l’Aire* : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02631A.pdf>

<sup>5</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02457A.pdf>

<sup>6</sup> <https://www.ge.ch/document/eau-rapports-scientifiques-etat-sante-rivieres>

<sup>7</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01351.pdf>

<sup>8</sup> <https://www.initiative-sauberes-trinkwasser.ch/fr/initiative/>

<sup>9</sup> <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis471.html>

<sup>10</sup> <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19910022/index.html>

<sup>11</sup> [https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_L2\\_05.html](https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_L2_05.html)

invite le Conseil d'Etat

- à assurer une qualité d'eau qui permette une vie aquatique équilibrée ;
- à développer un plan de gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant avec une vision à long terme, tenant compte de l'urbanisation intensive ;
- à établir un calendrier avec un échéancier à 2, 5 et 10 ans des actions à entreprendre ;
- à établir un cahier des charges franco-suisse avec un fonds dédié uniquement à la gestion de l'eau et à la préservation de la rivière ;
- à poursuivre la renaturation de l'Aire dans son tronçon actuellement enterré pour que l'espace dévolu à la rivière permette la création d'un véritable corridor biologique jusqu'à sa confluence avec l'Arve.